

**76<sup>e</sup> session du Comité régional pour l'Asie du Sud-Est, 30 octobre – 2 novembre 2023**

**SEA/RC76/10 – Point 8.3. Rapport annuel sur le suivi des progrès concernant la couverture sanitaire universelle et les Objectifs de développement durable liés à la santé**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le Conseil International des Infirmières salue les efforts et les progrès décrits dans le rapport, en particulier les avancées remarquables en matière de santé numérique et d'extension de la couverture sanitaire. Cependant, comme l'indique aussi le rapport, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la densité et la protection financière du personnel de santé, domaines dans lesquels les soins infirmiers jouent un rôle central. Aujourd'hui, nous insistons à nouveau sur la nécessité d'investir dans les soins infirmiers, sur la base de notre Charte pour le changement (2023) et des idées exposées dans notre programme *Se relever pour reconstruire* (2023).

Les infirmières, qui constituent le groupe de personnels de santé le plus important, sont essentielles à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des Objectifs de développement durable. Les vulnérabilités actuelles de notre système de santé dues à un sous-investissement chronique sont préoccupantes, de même que les lacunes évidentes dans la répartition, le nombre et la qualité des agents de santé. Le rapport fait état d'une augmentation de 30,5 % de la densité de personnel de santé, mais des pénuries subsistent, en particulier dans le domaine des soins infirmiers. Nous ne parviendrons pas à la couverture sanitaire universelle sans résoudre ces problèmes. Le CII soutient fermement l'appel à des investissements stratégiques dans le personnel de santé, et considère que ces dépenses doivent être envisagées comme des investissements et non comme des coûts.

Il est primordial d'investir dans la formation des infirmières, en augmentant les capacités des programmes, en soutenant la formation continue et en tirant parti de la santé numérique. Un personnel infirmier bien formé est capable de diriger des services de santé mentale de proximité, de gérer les maladies non transmissibles et de faire baisser les taux de mortalité prématurée, ce qui influence directement la cible 3.4.1 de l'Objectif 3.

En deuxième lieu, il convient d'étendre et d'optimiser les rôles des infirmières. Les infirmières de pratique avancée et les services dirigés par des infirmières ont démontré leur efficacité pour améliorer l'accès à des soins de qualité, ce qui est essentiel pour atteindre la couverture sanitaire universelle et réaliser les Objectifs de développement durable liés à la santé. Le fait de donner aux infirmières les moyens d'exercer à la pleine mesure de leur formation peut considérablement alléger la pression sur les systèmes de soins primaires.

Troisièmement, nous plaidons pour la mise en place d'environnements de travail favorables. Notre Charte pour le changement souligne la nécessité d'offrir aux infirmières un lieu de travail sûr, respectueux et favorable, la fidélisation du personnel en place étant tout aussi importante que l'augmentation des effectifs. En garantissant la sécurité au travail, une rémunération compétitive et l'existence de modalités de perfectionnement professionnel, nous préserverons la durabilité de nos systèmes de santé.

En outre, il est essentiel de tirer parti de la transformation numérique des soins de santé. Le personnel infirmier joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'optimisation des avantages de la santé numérique, en particulier dans les zones rurales et mal desservies. L'investissement devrait s'étendre à la formation des infirmières à la santé numérique, pour contribuer à une approche centrée sur la personne qui améliore l'efficacité et la portée du système de santé.

Enfin, la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des Objectifs de développement durable nécessite des mécanismes de financement solides. Investir dans les soins infirmiers est rentable et bénéfique pour la résilience des systèmes de santé. Nous invitons les États Membres à envisager des flux de financement dédiés pour les services infirmiers, pour la formation et pour le perfectionnement professionnel, de manière à renforcer l'aspect de protection financière du personnel de santé.

Nous appelons à cet égard à:

1. Appliquer les recommandations formulées dans le rapport *Se relever pour reconstruire* et dans la Charte pour le changement du CII (2023) qui sont axées sur la protection des infirmières, le renforcement des systèmes de santé et la garantie d'une reprise résiliente.
2. Appliquer et faire rapport sur les recommandations exposées dans les Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et

obstétricaux 2021-2025, et soutenir la préparation du deuxième rapport de l'OMS sur la situation du personnel infirmier dans le monde.

3. Tirer parti des ressources et des connaissances du CII. Nous nous sommes engagés à faire progresser les soins infirmiers au niveau mondial, et les rapports que nous avons publiés récemment offrent à cet égard des informations précieuses.
4. Créer un poste d'infirmière-administratrice en chef au sein du bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est et des postes d'infirmières en chef au niveau gouvernemental dans chaque pays d'Asie du Sud-Est, afin de pouvoir disposer d'un leadership infirmier dédié au niveau national.

Le CII exhorte toutes les parties prenantes présentes à reconnaître la valeur indéniable du personnel infirmier et à mener les transformations indispensables pour assurer la santé et le bien-être des populations du monde entier.

### **Liens**

- CII 2023, *Se relever pour reconstruire – Investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces* – [https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN\\_Recover-to-Rebuild\\_report\\_FR.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN_Recover-to-Rebuild_report_FR.pdf)
- CII 2023, *Charte pour le changement* – [https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-05/IND\\_2023\\_Charter\\_FR.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-05/IND_2023_Charter_FR.pdf)